

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'INJOUX-GENISSIAT**

Envoyé en préfecture le 07/04/2026

Reçu en préfecture le 07/04/2026

Publié le 07/04/2026

ID : 001-210101895-20260330-DEL26\_42-DE

**N° 26 / 42****Séance du 30 mars 2026**Nombre de  
Membres

En Exercice : 15  
Présents : 15  
Procuration : 0  
Votants : 15  
Pour : 15  
Abstention : 0  
Contre : 0

L'an deux mil vingt-six, le trente mars à 18H.30, le conseil municipal d'Injoux-Génissiat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Denis MOSSAZ**

Date de convocation du Conseil Municipal et affichage : 24 mars 2026

Membres présents : Mmes MM. BALAGHNI Samir, BALSEM Lydie, BLANC Valérie, BOSSON Pascale, CARREZ Laurent, DEROBERT Magali, FILLOD Claude, FOUCART Bernard, GRATTE Philippe, KREUTNER Stéphanie (arrivée à 18h49), MOSINI Patricia, MOSSAZ Denis, NICULESCU Christian, PRUDHOMME Joël, SELLIER Sophie.

Absent(e)s ou excusé(e)s :

Secrétaire de séance : Bernard FOUCART

**Objet : Déclassement de l'ancienne école Fabre d'Eglantine – Route de Richemond – INJOUX-GENISSIAT**

Monsieur le Maire rappelle que depuis la rentrée de septembre 2022, les anciens locaux de l'école d'Injoux ne sont plus utilisés à des fins d'enseignement. Les deux classes supplémentaires ont été accueillies dans la nouvelle école d'Injoux-Génissiat.

Il informe qu'un courrier, en date du 19 janvier 2026, demandant la désaffectation et le déclassement de l'école primaire d'Injoux a été adressé à Monsieur le Préfet de l'Ain.

Il fait part également du retour favorable à la désaffectation et au déclassement reçu par courrier en date du 05 février 2026 de l'Inspection Académique de Lyon.

Conformément à l'article L.2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, un bien « qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement ».

Aussi il convient de prononcer le déclassement de cette ancienne école Fabre d'Eglantine sise Route de Richemond à INJOUX-GENISSIAT.

L'ensemble du site ainsi désaffecté et déclassé appartiendra au domaine privé de la Commune et pourra faire l'objet d'une cession.

Le Conseil Municipal

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L.2111-1 et L.2141-1 et suivants,

**DECIDE**

⇒ **De prononcer** le déclassement du domaine public communale des parcelles cadastrées section B n° 206 et 1257 sur lesquelles est édifiée l'ancienne école Fabre d'Eglantine ;

⇒ **D'incorporer** dans le domaine privé les parcelles cadastrées section B n° 206 et 1257

⇒ **Autoriser** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Le Secrétaire



Bernard FOUCART

Le Maire,



Denis MOSSAZ

